



RÈGLEMENT SPORTIF

2023-2024

TITRE III- Organisation, fonctionnement des compétitions UNSSF

1. ORGANISATION DU SPORT SCOLAIRE DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Article 49. - Conditions générales de participation

Les compétitions UNSSF s'organisent, en général, autour de 3 phases : la phase district, interdistrict et une finale nationale. Les épreuves organisées et contrôlées par l'U.N.S.S.F.M. sont ouvertes aux élèves remplissant les conditions énumérées au Titre I « Association sportive et licenciés » et à l'ensemble des élèves titulaires d'une licence dématérialisée OPUSS valable pour l'année scolaire en cours.

Article 50. - Cas des joueurs non licencié : le licencié ou l'enseignant qui en a la charge ne pouvant présenter la licence dématérialisée, quelle que soit sa forme (papier, numérique via tablette ou Smartphone, listing d'équipe) au moment de la compétition se verra refuser toute participation par l'organisateur.

Le listing Opuss au début de la compétition à seule valeur pour contrôler un élève licencié.

L'association sportive devra alors s'acquitter du paiement d'une amende dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, tel qu'il est indiqué dans le tableau des sanctions financières.

Article 51. - Délais d'engagement :

equipe

joueur sur une compet

pour participer aux épreuves organisées ou contrôlées par l'U.N.S.S.F.M., les licenciés individuellement ou en équipes doivent être engagés dans les délais fixés par le calendrier UNSSF et/ou le logiciel OPUSS.

Article 52. - Catégories d'âges : un licencié est autorisé à participer si son année de naissance est en rapport avec la catégorie dans laquelle il est engagé.

| Catégorie | Age | Année de naissance |
|------------------|----------------------|---------------------------|
| BENJAMIN | 10 - 11 - 12 ans U12 | 2005/2006/2007 |
| MINIME | 13 - 14 ans U14 | 2003/2004 |
| CADET | 15 - 16 ans U16 | 2001/2002 |
| JUNIOR | 17-18 ans U18 | 1999/2000 |
| SENIOR | 19-20 ans U20 | 1997/1998 |

Article 53. - Surclassement

il n'est possible que dans la limite de ...

et **sous-classement** : de manière générale, les concurrents participent aux épreuves de leur propre catégorie d'âge. Toutefois, ils peuvent être admis dans certaines épreuves, dans des conditions définies par les règlements sportifs (fiche sport), dans une catégorie d'âge supérieure sous réserve d'une reconnaissance à cette aptitude par un certificat médical de surclassement devant être présenté obligatoirement avant toute épreuve (voir certificat annexe 1)

- **Sports collectifs :** le surclassement est autorisé seulement pour les licenciés nés la dernière année de la catégorie inférieure.

- Activités individuelles : aucun surclassement n'est autorisé à l'exception de l'athlétisme pour les relais (catégories cadettes et juniors filles) , de l'aquathlon pour les relais (catégories lycée) et du surf (par équipe).
- Pour les collèges ne possédant pas de lycée dans leur établissement (**Anatole France, Claude Monet, Saint-Exupéry, La Fontaine, Honoré de Balzac, Majorelle**) il est possible de sous classer un ou une seul(e) joueur (se) de catégorie cadet/cadette 1^{ère} année dans chaque équipe de catégorie minimale.
- **La participation des élèves seniors** est limitée à 1 maximum par équipe de catégorie junior.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES DISTRICTS, INTER-DISTRICTS ET PHASES FINALES

Article 54. – Les 5 districts UNSSFM

Sur l'ensemble du Royaume du Maroc, 5 districts ont été définis. **La répartition des établissements affiliés dans les 5 districts** :

| DISTRICTS | ÉTABLISSEMENTS | | | |
|-----------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------------|
| NORD 1 | Lycée Regnault | Collège La Fontaine | Lycée Paul Valéry | Groupe Scolaire Le Détroit |
| NORD 2 | Groupe Scolaire André Malraux | Collège Saint Exupéry | Lycée Descartes | Collège Honoré De Balzac |
| CENTRE 1 | Collège Anatole France | Lycée Lyautey | Lycée Léon l'africain | Ecole Internationale de Casablanca |
| CENTRE 2 | Ecole Al Jabr | Lycée Louis Massignon | Groupe Scolaire La Résidence | Collège Claude Monet |
| SUD | Lycée Français Agadir | Lycée Victor Hugo | Collège Jean Charcot | Groupe Scolaire Majorelle |

Article 55. - **Les codes couleurs des établissements affiliés** :

| Etablissement | Couleur de maillot |
|---------------------------|--------------------|
| Lycée E. Regnault | Gris |
| Collège J. De La Fontaine | Violet |
| Collège H. De Balzac | Bleu clair |
| Collège C. Monet | Noir |
| G.S. André Malraux | Jaune et vert |
| Collège Jean Charcot | Bleu/jaune |
| Collège Anatole France | Blanc/bleu clair |

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Lycée Victor Hugo | Orange |
| Lycée Français d'Agadir | Rouge et blanc |
| Collège St Exupéry | Bordeaux |
| Lycée L. Massignon | Gris/rose |
| G.S. Majorelle | Bleu/orange |
| Lycée L. Lyautey | Bleu roi/blanc |
| Lycée R. Descartes | Vert dégradé/blanc |
| Lycée P. Valéry | Rouge/noir |
| Lycée Léon l'Africain | Doré / Noir |
| École Al Jabr | Rose/noir |
| Groupe scolaire Le Détroit | Bleu/noir |
| Groupe scolaire La Résidence | Blanc/Rouge |
| École Internationale de Casablanca | |

Article 56. - Tenues

Dans les épreuves organisées par l'U.N.S.S.F.M., les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter obligatoirement les couleurs : la publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en assemblée générale de l'U.N.S.S.F.M., un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

La tenue est obligatoire pour toutes remises de récompenses

Changement de tenues : quand les couleurs de deux équipes adverses sont similaires, l'équipe visitée doit en changer. Sur terrain neutre, l'équipe ayant effectuée le plus court déplacement doit changer ses couleurs.

Pour les sports collectifs, ils devront être obligatoirement numérotés. Lorsqu'un enseignant a engagé plusieurs équipes, il y a lieu de prévoir plusieurs jeux de chasubles numérotées. (17.06.05). Cette règle s'applique aussi aux établissements qui ont changé la couleur de leur tenue.

les surnoms sont interdit, seul les nom, prénom ou iniale de l'élève sont auotorisés. (sanction financière)

l'ensemble des joueurs doivent avoir le même maillot sur un même match (sanction financière)

Article 57. - Jeunes officiels

L'U.N.S.S.F.M. développe une politique volontariste de formation des jeunes officiels.

À ce titre, des formations avec indemnités sont organisées selon des zones régionales définies en assemblée générales.

Pour la saison 2017/2018 les informations relatives aux formations des jeunes officiels et validées en assemblée général sont consultable dans [l'annexe 9](#).

Pour toutes les compétitions, l'arbitrage est sous la responsabilité de l'U.N.S.S.F.M. (jeunes officiels, arbitres étudiants de l'E.N.S., Institut Moulay Rachid ou Fédération).

En cas d'absence du ou des arbitre(s) désigné(s) par l'organisation, l'épreuve doit avoir lieu, et les équipes présentes ne peuvent se prévaloir de cette absence pour remettre la rencontre. Si sur le terrain se trouve alors un arbitre officiel qui accepte de diriger la partie, l'arbitrage doit lui être confié.

Ils peuvent également saisir les instances de l'U.N.S.S.F.M. pour signaler des fautes et manquements à l'éthique sportive commis par des licenciés, des accompagnateurs, des enseignants.

En sports collectifs, pour l'année 2017-2018 et pour toutes les activités en catégorie benjamin, minime cadet et junior, est obligatoire la présence d'au moins un jeune officiel (joueur ou non) par établissement et par équipe. **Si l'établissement ne présente pas de jeune officiel formé, l'équipe ne sera pas classée lors de la compétition.**

Pour des raisons de logistique le jeune officiel « joueur » ne pourra arbitrer que les rencontres correspondant au tournoi de son équipe.

Pour les compétitions de la phase district et inter district, les jeunes officiels étant en cours de formations, aucun niveau pré-requis n'est demandé aux jeunes officiels. **Il est toutefois demandé aux enseignants enregistrant leurs jeunes officiels de s'assurer d'un niveau convenable afin d'assurer la bonne tenue des matchs et des tournois.**

Pour les compétitions dites de « finales nationales » de phase finale, seul les jeunes officiels ayant validé un niveau départemental par un formateur désigné lors des phases de compétitions préalables seront autorisés à arbitrer les matchs.

Une équipe ne présentant pas un quota d'un JO Départemental / équipe ne pourra pas participer à la compétition et laissera donc la place à l'équipe suivante dans l'ordre d'élimination/ (nb : un même JO peut être associé à deux équipes si celle-ci sont placées sur deux journées distinctes de compétitions.)

Pour les districts qui n'auront pas eu de compétitions de niveau district et inter-district et n'ayant donc pu valider les jeunes officiels à un niveau départemental, les équipes pourront être engagées mais devront enregistrer un jeune officiel qui sera testé lors de la première journée des phases finales (cas notamment du district nord et sud ou de certaines catégories dans les districts centre).

À l'issue de cette première journée, les jeunes officiels validés au niveau départemental pourront continuer d'officier la compétition, les autres n'y étant pas autorisés.

Article 58. - Podiums et récompenses

Priorité de présentation: les jeunes officiels et les jeunes organisateurs doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'organisation des podiums.

Lors de « la semaine des Sports Co. », le challenge Monique Gauthier des jeunes officiels, programmé au moment de la finale nationale récompense le meilleur Jeune officiel dans chaque APS, toutes catégories confondues. Ce jeune officiel est récompensé par une médaille et une lettre de remerciement du président de l'UNSSFM. Cette remise des prix ouvre la cérémonie.

Une coupe récompense chaque équipe vainqueur dans son activité et sa catégorie.

Tous les élèves montant sur le podium avec leur maillot d'AS sont récompensés par une médaille (or, argent ou bronze).

Interdiction de monter sans maillot. Présence obligatoire des professeurs durant la cérémonie pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Article 59. - Accompagnateur

Il est admis qu'un élève licencié dans les catégories Minime, Cadet ou Junior puisse être responsable d'une équipe, (qu'il soit ou non du même établissement). Le nom du responsable doit figurer sur la liste d'équipe avant le début du tournoi.

Une équipe qui joue toute ou partie du temps de jeu sans responsable est déclarée forfait.

Les établissements en déficit de responsables doivent quantifier leurs besoins et effectuer une demande d'encadrement des équipes trois semaines avant la compétition (A.G. du 13.06.2007).

Article 60. - Règlement des sports collectifs relatif aux équipes

Changement d'équipe interdit. Au cours d'une même journée, ou lors d'une même compétition se déroulant en plusieurs tours (districts et interdistricts ou premier et second jour des finales nationales) il est exclu qu'un joueur (joueuse) puisse participer dans deux équipes différentes, de la même catégorie d'âge ou non, d'un même sport ou non. Par contre, on admet la possibilité de changement d'équipe ou d'activité entre les districts, les inter-districts et les finales nationales. (A.G. du 13-06-2007).

Changement d'équipe autorisé. Il est permis de modifier les listes d'équipes entre les districts et les interdistricts et entre les interdistricts et les nationaux. Par contre, il est interdit de modifier les listes entre le premier et le second jour des nationaux. "

Absence de liste ou liste non conforme. Cela entraîne un forfait de l'équipe (cf. Tableau des pénalités annexe 2). Les listes peuvent être modifiées jusqu'au début du premier match. La liste d'équipe est obligatoire mais ne remplace pas la licence.

Cas d'autorisation de changement dans les feuilles d'équipe. Un élève blessé ou malade quelques jours avant une compétition (certificat médical joint obligatoirement à la demande) peut être remplacé par un autre élève licencié. Celui-ci ne doit pas avoir déjà fait partie d'une équipe et peut être intégré **seulement si le nombre de joueurs restants devient insuffisant pour participer** (cf. nombre de joueurs minimum par activité, annexe 3). Demande à effectuer auprès du responsable de tournoi.

Vérification des licences. Elle est conseillée avant le début du match par les coachs et le responsable du tournoi. Toute réclamation à ce sujet doit être faite avant le début du match, en cours de match aucune réclamation n'est possible concernant les licences et les joueurs.

Engagement aux championnats par équipes (sports collectifs et sports individuels). Un élève ne peut participer aux championnats par équipes que dans le cadre de l'association sportive de l'établissement auquel il appartient. Le bureau de l'U.N.S.S.F.M. peut accorder, en début d'année scolaire, des dérogations pour la composition d'équipes communes rassemblant des élèves appartenant à plusieurs Associations Sportives. Ces dérogations sont accordées, de façon très exceptionnelle, dans les cas suivants :

- Lorsque les élèves appartiennent à des "unités pédagogiques" placées sous l'autorité d'un chef d'établissement unique (lycées, collèges).
- Les deux établissements se trouvent dans la même agglomération et ne peuvent présenter une équipe par manque d'effectif

Article 61. – Les forfaits

Forfait pour retard. Toute équipe ne se présentant pas sur le terrain, en tenue, 15 mn après l'heure prévue, peut être déclarée forfait. En début de tournoi, si une équipe est absente, le responsable, après coup de téléphone au chef d'Établissement de l'équipe concernée, prend la décision de déclarer l'équipe forfait ou non (après 15 mn) en concertation avec les responsables des équipes présentes. Cette décision est prise dans l'intérêt de tous les élèves et du bon déroulement du tournoi.

En cas de forfait, le match est déclaré gagné par l'autre équipe sur le score de :

Football : 2 – 0 ; Basket-ball : 20 – 0 ; Volley-ball : 2 – 0 ; Handball : 10 - 0

Mise à jour : juin 2023

Forfait pour participants en nombre insuffisant. Dans toute épreuve opposant deux équipes, l'association sportive ne présentant pas un nombre de joueurs qualifiés au moins égal au nombre minimum fixé par le règlement sportif, est déclarée forfait.

Forfait général. Lorsqu'une épreuve se dispute par poule, l'équipe ayant été battue deux fois par forfait est déclarée "forfait général" et mise hors de compétition. Les résultats obtenus par ou contre une équipe déclarée "forfait général" sont annulés et n'entrent pas en ligne de compte pour le classement de la poule.

Sanctions pour forfait. Toute association sportive n'ayant pas avisé l'adversaire et l'instance organisatrice en temps utile du forfait de ses représentants s'expose à l'une des sanctions prévues (cf. tableau des sanctions annexe 2).

Article 62. - Feuille de match. Dans tous les cas où deux ou plusieurs équipes disputent un match ou une rencontre prévus au calendrier de l'U.N.S.S.F.M., une feuille de match ou de rencontre doit être établie. Cette feuille doit mentionner :

- La date et le lieu de rencontre.
- L'indication précise des équipes en présence (établissement, catégorie, etc.).
- La liste nominative des participants et éventuellement des remplaçants et le numéro de leur licence en application des règlements sportifs.
- Le résultat de la rencontre.
- Les réserves ou réclamations formulées
- Les noms et les signatures du capitaine et de(s) arbitre(s) ou des juges

Article 63.- Réserves - Réclamations – Appels

- Réserves avant le match ou la rencontre : Lorsqu'un concurrent ou le capitaine d'une équipe estime devoir contester la régularité d'une épreuve, il doit dans tous les cas où cette constatation peut se faire avant le début de l'épreuve, déposer leurs réserves auprès de l'organisateur ou de l'arbitre. Ces réserves doivent être inscrites par l'arbitre ou le juge sportif sur la feuille de match ou de rencontre avant le début de la compétition, sous la dictée de l'auteur des réserves et confirmées dans les 24 heures par mail avec accusé de réception.
- Réclamation au cours du match ou de la rencontre : Quand, au cours d'une épreuve, un concurrent (épreuve individuelle) ou le capitaine d'une équipe estime devoir contester la régularité de l'épreuve sur un point qui ne pouvait être en litige avant le début de la compétition, il doit faire une réclamation aussitôt que possible (arrivée de la course, premier arrêt de jeu, etc.). Cette réclamation doit être inscrite sur la feuille de match ou de rencontre par l'arbitre ou le juge sportif après la fin de l'épreuve, sous la dictée des réclamants.
- **En cours de match, aucune réclamation n'est possible concernant les licences et les joueurs.**

Article 64. - Lieux, dates, heures des rencontre.

Les championnats scolaires sont organisés le mercredi, sauf dérogations exceptionnelles précisées aux secrétaires d'Associations Sportives. Le lieu, la date et l'heure des épreuves organisées par l'U.N.S.S.F.M. ainsi que leurs éventuelles modifications sont fixés par les instances concernées de l'U.N.S.S.F.M. (direction nationale ou responsable de District).

Article 65.- Demande de repêchage

A titre exceptionnel, le responsable d'une équipe peut solliciter un repêchage. Toute demande de repêchage doit être faite et/ou confirmée dans les 24 heures du jour de la compétition qualificative et adressée au secrétariat de l'U.N.S.S.F.M. À cette demande devront être jointes toutes pièces justificatives : certificat médical, convocation à un examen, attestation, etc.

Article 66. - Règlementation sur les tenues.

Dans les épreuves organisées par l'U.N.S.S.F.M., les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter obligatoirement les couleurs.

Un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

Quand les couleurs de deux équipes adverses sont similaires, l'équipe visitée devra en changer. Sur terrain neutre, l'équipe ayant effectuée le plus court déplacement doit changer ses couleurs.

Pour les sports collectifs, ils devront être obligatoirement numérotés. Lorsqu'un enseignant a engagé plusieurs équipes, il y a lieu de prévoir plusieurs jeux de chasubles numérotées. Cette règle s'applique aussi aux établissements qui ont changé la couleur de leur tenue.

Article 67. - Installations sportives et matériel sportif

- L'association sportive dont les installations sont désignées pour une compétition est responsable de la régularité de ces installations et de la conformité du matériel nécessaire à la compétition.
- Le responsable de la compétition est seul juge pour déclarer éventuellement le terrain impraticable en dernier ressort.

Article 69. – Règlement propre aux activités physiques

Pour chaque activité proposée par l'UNSSFM, un fiche sport est mise en place et à jour par une commission sportive sous le contrôle d'un enseignant référent au niveau national.

Les fiches sports sont consultables en ligne sur le site de l'UNSSFM (www.unssfm.com).

Le détail des commissions nationales pour l'année 2017/2018 est consultable en [annexe 10](#).

TITRE IV - Règlement disciplinaire

Article 70. - Litige sportif : L'examen des réserves ou réclamations formulées lors des matchs ou des rencontres sportives ressort de la compétence du Bureau.

Article 71. - Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables aux associations sportives affiliées à l'U.N.S.S.F.M. et aux licenciés doivent être choisies parmi les mesures ci-après :

- Avertissement.
- Blâme.
- Pénalités sportives telles que déclassement, retrait temporaire de licence, suspension de terrain, forfait.
- A l'encontre des associations sportives : pénalités pécuniaires dont le barème est fixé chaque année par le Conseil d'Administration (cf. tableaux des sanctions sportives et financières).
- La suspension et/ou service d'intérêt général : arbitrage, coaching, etc.
- Le retrait de la licence.

Les fautes disciplinaires, manquements à l'éthique sportive (joueurs, spectateurs, responsables) :

- Les cas de fautes disciplinaires, manquements à l'éthique sportive (fraude, brutalité et voies de faits, incorrections, etc.) entre joueurs, ou à l'égard des arbitres, des officiels ou du public, sont soumis aux instances suivantes: coordonnateur de l'A.S., Président de l'A.S., Bureau U.N.S.S.F.M.
- Tout écart de conduite (irrespect, insulte, etc.) fait l'objet d'un rapport et d'une sanction selon la procédure suivante en 3 étapes : rapport de l'enseignant témoin, rapport du responsable du tournoi, proposition de sanction au chef d'Établissement concerné après avis du Président de l'UNSSFM. (A.G. du 13-06-2007) (cf. Annexe 4 – Lettre de rapport type).
- Toutes les sanctions prononcées ne sont pas susceptibles ni d'appel, ni de recours éventuels.

TITRE IV - Lutte contre le dopage

Article 72. – Éducation à la santé et hygiène de vie

Il est du devoir de l'enseignant et de tout adulte intervenant dans le cadre de l'U.N.S.S.F.M. et conformément aux objectifs de cette dernière d'assurer un rôle essentiel en matière d'éducation à la santé.

En faisant preuve d'exemplarité, et apprenant aux élèves à être responsables, à construire leur propre comportement afin de mieux vivre le sport, ils contribuent à l'acquisition d'une bonne hygiène de vie, à la lutte contre les conduites déviantes et à la prévention des toxicomanies.



ANNEXES

1. [Certificat de surclassement](#)
2. [Tableau des sanctions sportives et financières](#)
3. [Tableau récapitulatif des Sports Collectifs](#)
4. [Rapports disciplinaires](#)
5. [Déclaration sur l'honneur](#)
6. [Conventions UNSSFM-Lycée Lyautey-Lycée Descartes](#)
7. [Convention UNSSFM-UNSS](#)
8. [Tâches des membres du bureau](#)
9. [Responsables de formations jeunes officiels](#)
10. [Les commissions techniques](#)

Annexe 1

CERTIFICAT DE SURCLASSEMENT

Je soussigné(e).....

Docteur en Médecine, demeurant.....

Certifie avoir examiné.....né(e) le.....

Et l'autorise à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure dans le ou les sports suivants:

.....

.....

.....

Fait àle.....

Cachet et signature du médecin

Ce certificat est à présenter obligatoirement avant toute compétition.

Mise à jour : juin 2023

Annexe 2

Tableau des infractions et des sanctions sportives et financières associées

| | | INFRACTIONS ou FAUTES | | SANCTIONS SPORTIVES | SANCTIONS FINANCIERES |
|---|--------------|---|--|--|-----------------------|
| 1 | Licence | Fraude au licenciement (participation sans licence) | | Non participation du licencié au moment de la compétition + disqualification de l'équipe (sport collectif) | 5000 Dhs |
| 2 | Tenue | Pas de tenues ou tenues non conformes (maillot aux couleurs de l'établissement) | | Interdiction de participer jusqu'à ce que le licencié ait une tenue conforme | |
| 3 | Équipe | Désengagement équipe après la date limite. | | | 400 Dhs /équipe |
| 4 | | Retard | Au début d'une compétition (après coup de téléphone au chef d'Etablissement) : 1 ^{er} match | Forfait après 15 mn de retard | |
| | | | Au début d'un match (après en avoir déjà disputés) | Forfait après 10 mn de retard | |
| 5 | | Forfait (non communiqué) d'un établissement au moment de la compétition | | | 1000 Dhs |
| 6 | | Le comportement des spectateurs est assimilé au comportement des joueurs sur le terrain | | | |
| 7 | Comportement | Écart de conduite | Selon l'appréciation d'un membre du bureau et du responsable du tournoi : exclusion de toutes responsabilités pendant un temps défini (match, tournoi) | | |

Régularisation de l'exercice antérieur impératif pour toute demande d'affiliation l'année suivante.

Annexe 3

Tableau récapitulatif des sports collectifs

| | | SPORTS COLLECTIFS | | | | |
|--|--------------------------|-------------------|------------|----------------|-------------|-------|
| | | BASKET | HAND | VOLLEY | FOOT | RUGBY |
| | TYPE de JEU | à 4 | à 6 | à 4 | à 7 | à 10 |
| B | Nombre de JOUEURS | | | | | |
| E | MINIMUM | 4 | 6 | 4 | 7 | |
| N | MAXIMUM | 8 | 11 | 8 | 12 | |
| J | DUREE MATCHS | | | | | |
| M | 1 MATCH/JOUR | 2x12 | 2x15 | 2 Sets (21pts) | 2x25 | |
| I | 2 MATCHES/JOUR | 2x10 | 2X12 | 2 Sets (21pts) | 2x20 | |
| N | 3 MATCHES / JOUR | 2x8 | 2X10 | | 2X12 à 2x15 | |
| | DIVERS | MINI BASKET | | | | |
| <i>* Mixité autorisée seulement dans les rencontres masculines</i> | | | | | | |
| | TYPE de JEU | à 5 | à 7 | à 4 | à 7 | |
| | Nombre de JOUEURS | | | | | |
| M | MINIMUM | 5 | 7 | 4 | 7 | |
| I | MAXIMUM | 10 | 12 | 8 | 12 | |
| I | DUREE des MATCHS | | | | | |
| M | 1 MATCH/JOUR | 2x16 | 2X20 | 2 Sets (25pts) | 2x25 | |
| E | 2 MATCHES/JOUR | 2x12 | 2x15 | 2 Sets (25pts) | 2x20 | |
| S | 3 MATCHES / JOUR | 2x10 | 2X12 | 2 Sets | 2x15 | |
| | DIVERS | | | | | |
| <i>* Mixité autorisée seulement dans les rencontres masculines</i> | | | | | | |
| | TYPE de JEU | à 5 | à 7 | à 6 | à 7 | |
| | Nombre de JOUEURS | | | | | |
| C | MINIMUM | 5 | 7 | 6 | 7 | |
| A | MAXIMUM | 10 | 12 | 10 | 12 | |
| E | DUREE des MATCHS | | | | | |
| T | 1 MATCH/JOUR | F/G2x20 | 2x25 F2X20 | 2 Sets (25pts) | 2x25 | |
| S | 2 MATCHES/JOUR | 2x18 | 2X18 | 2 Sets | 2x20 | |

| | | | | | | |
|----------|-------------------------|--|--------------|----------------|--------------|---------------------------------------|
| | 3 MATCHES / JOUR | 2x16 | 2X15 | 2 Sets | 2x15 | |
| | Filles 2M/J | 2x16 | 2X16 | | | 3 Filles minimum* |
| | Filles3M/J | 2x12 | 2X12 | | | sur le terrain |
| | TYPE de JEU | à 5 | à 7 | à 6 | à 7 | à 10 |
| | Nbre de JOUEURS | | | | | |
| J | MINIMUM | 5 | 7 | 6 | 7 | 6 |
| U | MAXIMUM | 10 | 12 | 10 | 12 | 13 |
| I | DUREE des MATCHS | | | | | |
| O | 1 MATCH/JOUR | 2x20 | 2x25 F2X20 | 2 Sets (25pts) | 2x25 | 3 à 7 Manches |
| R | 2 MATCHES/JOUR | 2x18 | 2X18 | 2 Sets | 2x20 | 1H ou 1H30 |
| S | 3 MATCHES / JOUR | 2x16 | 2X15 | | 2x15 | |
| | Filles 2M/J | 2x16 | 2X16 | | | |
| | Filles3M/J | 2x12 | 2X12 | | | |
| | DIVERS | 3Séniors Max | 3Séniors Max | 3Séniors Max | 3Séniors Max | 3 Filles minimum* |
| | | * Mixité autorisée dans les rencontres masculines | | | | 1 Joueur de moins par fille manquante |

Annexe 4

Rapports disciplinaires

Trois étapes :

- Rapport de l'enseignant (transmis au responsable du tournoi).
- Rapport du responsable de tournoi (transmis au Président de l'U.N.S.S.F.M.).
- Proposition de sanction transmise au chef d'établissement concerné après avis du président de l'UNSSFM.

le



M.....

A M.....

RAPPORT :

U.N.S.S.F.M. Lycée Descartes : BP 768 - Place Jean Courtin - 10106 RABAT

Tél. : 037 68 91 20 - Télécopie: 037 68 91 46 – Site Internet : www.lycee-descartes.ac.ma/unssfm

Mise à jour : juin 2023



DÉCISION DE SANCTION concernant l'élève

Il a été proposé la sanction suivante :

Président de l'UNSSF :

Avis du Chef d'Etablissement :

U.N.S.S.F.M. *Lycée Descartes : BP 768 - Place Jean Courtin - 10106 RABAT*

Tél. : 037 68 91 20 - Télécopie: 037 68 91 46 – Site Internet : www.lycee-descartes.ac.ma/unssfm

Mise à jour : juin 2023

Annexe 5



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Nom, Prénom (*Professeur d'EPS
accompagnateur*)

DÉCLARE SUR L'HONNEUR QUE L'ÉLÈVE :

Nom, Prénom

Date de naissance

EtablissementN° LICENCE
.....

Est régulièrement licencié(e) à l'UNSSFM pour l'année en cours.

Date et signature

Annexe 6



Convention UNSSFM – Association sportive d'établissement

Article 1 :

L'UNSSFM, Union Nationale du Sport Scolaire Français au Maroc, association déclarée conformément au Dahir du 15 Novembre 1958 (complété par celui du 10 Avril 1973), a pour but d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'Education Physique et Sportive, ainsi que l'apprentissage de la vie associative. Au sein de chaque établissement scolaire affilié à l'UNSSFM existe une Association Sportive (AS) qui propose des activités sportives aux élèves et engage des équipes pour participer, d'abord aux rencontres de district Nord-Centre-Sud, puis aux rencontres nationales, si qualification. Tous les établissements français d'enseignement du second degré de l'AEFE, les établissements de l'OSUI et homologués peuvent adhérer à l'UNSSFM.

Article 2 :

Les rencontres en sports-collectifs de districts sont organisées par un professeur du lycée de Meknès pour la région Nord, un professeur du lycée de Marrakech pour la région Sud. Pour la région centre des pré-districts et districts sont organisés par le secrétaire de l'UNSSFM pour la zone Centre-sud (rencontres au lycée Lyautey), et par la trésorière de l'UNSSFM pour la zone Centre-nord (rencontres au lycée Descartes).

Article 3 :

Les rencontres sportives nationales sont gérées et/ou organisées par le secrétaire de l'UNSSFM en collaboration avec le trésorier de l'UNSSFM. Le secrétaire et le trésorier sont élus à l'assemblée générale de l'UNSSFM en juin, tous les deux professeurs d'EPS respectivement du lycée Lyautey et du lycée Descartes.

Article 4 :

Le lycée Lyautey et le lycée Descartes mettent à disposition deux professeurs d'EPS selon un volume horaire hebdomadaire de 14h, chargés des tâches de secrétaire et trésorier de l'UNSSFM. Ce volume horaire est révisable en fonction du nombre de licenciés à l'UNSSFM. L'UNSSFM reverse à chacun des deux lycées, Descartes et Lyautey, le coût des heures de décharge. Ce versement est opéré sur facture au mois de juin de chaque année scolaire.

Article 5 :

Le coût de ces 14 heures hebdomadaires est réparti entre les seuls licenciés de chaque association sportive. Le montant de la participation à la rémunération de ces heures de décharge, par licencié, est fixé à 45 Dhs pour l'année 2017-2018. Chaque association sportive verse, sur facture, la somme de 45 x n dhs à l'UNSSFM avant le mois de mai 2013, n étant le nombre d'élèves licenciés dans l'association sportive.

Article 7 :

Cette convention est annuelle et prend effet à compter du jour de la rentrée scolaire.

Fait à _____, le _____

Mise à jour : juin 2023



Convention UNSSFM – Lycées LYAUTEY, DESCARTES et MASSIGNON

Article 1 :

L'UNSSFM, Union Nationale du Sport Scolaire Français au Maroc, association déclarée conformément au Dahir du 15 Novembre 1958 (complété par celui du 10 Avril 1973), a pour but d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'Education Physique et Sportive, ainsi que l'apprentissage de la vie associative. Au sein de chaque établissement scolaire affilié à l'UNSSFM existe une Association Sportive (AS) qui propose des activités sportives aux élèves et engage des équipes pour participer, d'abord aux rencontres de district Nord-Centre-Sud, puis aux rencontres nationales, si qualification. Tous les établissements français d'enseignement du second degré de l'AEFE, les établissements de l'OSUI et homologués peuvent adhérer à l'UNSSFM.

Article 2 :

Les rencontres en sports-collectifs de districts sont organisées, par un **professeur de la zone nord pour la région Nord et un professeur de la zone sud pour la région Sud, sous la responsabilité des deux directeurs nationaux.**

Pour la région centre, des compétitions de district et inter-districts sont organisées dans les différents établissements de la région sous la responsabilité des deux directeurs nationaux.

Article 3 :

Les rencontres sportives nationales sont gérées et/ou organisées **conjointement par les deux directeurs nationaux** qui auront aussi la charge des tâches de secrétariat et de trésorerie de l'UNSSFM.

Un directeur de la communication aura quand à lui la charge des aspects relationnels et promotionnels de l'UNSSFM au niveau national et international.

Article 4 : Les deux directeurs nationaux ainsi que le directeur de la communication sont élus à l'assemblée générale de l'UNSSFM du mois de juin.

Pour des raisons pratiques d'organisation et de responsabilité, il est fortement recommandé que les deux directeurs nationaux soient choisis parmi les professeurs d'EPS des lycées Lyautey de Casablanca et Descartes de Rabat.

Il n'existe pas de recommandation particulière concernant le choix du directeur de la communication.

Article 5 :

Le lycée Lyautey et le lycée Descartes autorisent l'un de leur **professeur d'EPS à exercer la fonction de directeur national selon une base horaire annuel de 364 heures (7 heures par semaine sur 52 semaines) pour assurer les fonctions de directeurs nationaux.**

Cette base horaire sera appliquée en heures de décharge ou en heures supplémentaires selon le choix de l'établissement.

Le directeur de la communication est un enseignant d'éducation physique et sportive mis à disposition par l'un des établissements adhérents de l'UNSSFM sur une base horaire de 156 heures annuelles soit 3 heures par semaines sur 52 semaines).

Ces bases horaires annuelles sont révisables en fonction du nombre d'élèves licenciés à l'UNSSFM.

Après l'Assemblée Générale de l'UNSSFM du mois de juin, le président de l'UNSSFM transmet aux chefs des établissements concernés les noms des deux professeurs d'EPS en charge des fonctions de **directeur national et du professeur d'EPS en charge de la direction de la communication** de l'UNSSFM pour l'année scolaire suivante.

Article 6 :

Pour l'année scolaire 2016-2017, le directeur national chargé du secrétariat est : Manuel BLERON, professeur d'EPS au lycée Lyautey ; le directeur national chargé de la trésorerie est : Jean Marc JONNART, professeur d'EPS au lycée Descartes. Le directeur de la communication est Guillaume Mounié, professeur d'EPS au lycée Massignon.

Article 7 :

L'UNSSFM reverse à chacun des trois lycées, Descartes, Lyautey et Massignon, le coût des 364 heures annuelles pour les directeurs nationaux et 156 heures annuelles pour le directeur de la communication. Ce versement est opéré sur facture au mois de juin de chaque année scolaire.

Article 8 :

Cette convention est annuelle et prend effet à compter du jour de la rentrée scolaire.

Fait à Casablanca, le 09 janvier 2017

Le Président de l'UNSSFM

Le Proviseur du Lycée Lyautey

Le Proviseur du lycée Descartes

Annexe 7

CONVENTION UNSSFM-UNSS

La réalisation d'une convention entre l'UNSS et l'UNSSFM permettrait le développement de plusieurs offres dans le respect des activités de chacune des parties.

En voici les principaux points ou articles à développer:

- Prise de licence « dématérialisée » à l'UNSS
- Utilisation et intégration de l'outil de gestion des licences OPUSS
- Offre de formation à destinations des jeunes officiels et enseignants EPS
- Accueil de jeunes officiels durant les finales nationales UNSSFM
- Conventions bilatérales sur le déplacement ponctuel (France-Maroc, et Maroc-France) d'associations sportives entre les 2 pays lors d'évènements
- Adhésion à l'ISF (fédération internationale du sport scolaire)

Ci-dessous quelques éléments de collaboration UNSS-UNSSFM issus de notre réunion en avril dernier avec M.Petrynka et M.Blondel :

1) Augmenter l'offre de pratique

- a. Participation d'équipes de l'UNSSFM à des rencontres UNSS.

Par circulaire et en accord avec l'AEFE, l'UNSS a réalisé un maillage monde entre les zones AEFE et les inter-académies UNSS. Ainsi, le Maroc possède déjà un interlocuteur privilégié qui peut offrir aux équipes scolaires des possibilités de pratiques sur le territoire français.

Cette offre passe inévitablement par la prise de licence UNSS. Dans le cadre d'un accord, nous pouvons imaginer la reconnaissance de la licence UNSSFM. Néanmoins, la véritable plus-value pour l'UNSSFM serait d'utiliser le nouvel outil de prise de licence numérique. Ceci est réalisable à partir du module « académie internationale » de l'UNSS. Doté d'un espace spécifique pour les chefs d'établissement, pour les enseignants et pour les élèves, l'outil de prise de licence permettra une gestion complète (données de l'élève, photo, etc.) sans « papier ».

- b. participation d'équipes UNSS à des rencontres au Maroc

La réciproque permettra à la France, en accord avec le plan d'action déterminé chaque année, d'envoyer des équipes sur les rencontres UNSSFM.

2) Augmenter l'offre de formation

- a. Pour les enseignants d'EPS

Possibilité, à la demande de l'UNSSFM, de réaliser des formations à partir des expertises de l'UNSS (directeurs départementaux, régionaux ou nationaux de l'UNSS) sur l'organisation des rencontres, le développement du sport scolaire, etc.

- b. Pour les Jeunes officiels, Jeunes organisateurs, Jeunes dirigeants

Permettre aux enseignants et aux élèves de l'UNSSFM de participer au programme « Vers une génération responsable ». Ainsi, nous pouvons envoyer une délégation pour former les formateurs de l'UNSSFM et accueillir dans le cadre du challenge JO UNSS annuel une délégation de jeunes officiels.

3) Augmenter l'offre de communication

Par l'utilisation des médias de communication des 2 associations (site internet, newsletter, flash news), c'est permettre une diffusion plus large des informations. L'UNSS dédie déjà une page spécifique de son site internet à l'aspect international (http://www.federation-unss.org/relations_europeennes_internationales).

Mise à jour : juin 2023

Annexe 8

| MOIS | TÂCHES DIRECTEUR UNSSFM EN CHARGE DU SECRÉTARIAT |
|------------------|---|
| SEPTEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour coordonnées secrétaires AS ▪ Mise à jour coordonnées et activités AS des profs EPS ▪ Préparation AG + envoi convocation/ordre du jour ▪ Inventaire + 1^{ère} Commande de médailles (600 environ) ▪ Gestion licenciement OPUSS/ activités module informatique ▪ Réunion Bureau |
| OCTOBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparatifs AG au Lycée Lyautey (réservation salle, repas) Animation réunion, compte-rendu + envoi calendrier secrétaires/proviseurs ▪ Gestion OPUSS : création compétitions + listing ▪ Préparation compétition de surf : contacts/courriers, mise en place protocole sécurité, traitement des engagements Bilan de la rencontre/site internet ▪ Préparation districts sports-co : tableaux de répartitions, organisation/choix des formules pour les finales nationales |
| NOVEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Districts Escalade : vérification engagements élèves, remboursements dépenses, bilan de la compétition, envoi résultats secrétaires/ site internet ▪ Préparation cross national : communication, gestion des listes d'engagement, préparation des dossards et des séries, vérification des licences, préparation des récompenses, réunion avec l'équipe organisatrice ▪ Gestion licenciement / activités module informatique ▪ Organisation districts Casablanca : arbitrage JO, dossiers de tournois, restauration, vestiaires ▪ Conseil administration |
| DECEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cross national : secrétariat courses/résultats, bilan, envoi des résultats secrétaires /site internet, lettre de remerciements ▪ Gestion engagement équipes districts sports-collectifs ▪ Mise à jour comptabilité, envoi trésorier ▪ Organisation districts Casablanca : arbitrage JO, dossiers de tournois, restauration, vestiaires ▪ 2^{ème} Commande de médailles (1200 environ) |
| JANVIER | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion demande inscriptions, mise à jour licenciés module informatique ▪ Préparation districts/inter-districts sports-co : tableaux de répartitions, organisation/choix des formules pour les finales nationales ▪ Organisation districts et inter-districts Casablanca : arbitrage JO, dossiers de tournois, restauration, vestiaires... |
| FEVRIER | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Districts Escalade et districts Tennis de table: vérification engagements élèves, bilan de la compétition, envoi résultats secrétaires/ site internet ▪ Envoi et gestion résultats districts zone centre, préparation districts ▪ Organisation 2 inter-districts Casablanca : arbitrage (JO, fédéraux, ENS), dossiers de tournois, restauration, vestiaires... ▪ Réunion Bureau |
| MARS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation 2 districts centre à Casablanca : réception listes d'équipes-conception dossiers de tournoi-courriers (ambulance, responsable arbitres, restauration), installations matériels sur site, affichages terrains/vestiaires) ▪ Organisation Meeting Athlétisme : gestion secrétariat +engagements |
| AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finale sports-co : <u>avant contacts/courriers</u> : ambulance, sécurité, police, surveillants, arbitres fédéraux/ENS, administration Lycée Lyautey, restauration, sono/scène podium <i>organisation tournois</i> : recensement des résultats des trois zones, planification des rencontres, dossiers de tournois(fiches résultats, horaires matchs, règlements activités, fiche accueil responsable), répartition profs responsables/terrains par tournoi, préparation des installations (affichage terrains banderoles et horaires, bancs, tables, sacs matériel sportif, préparation vestiaires élèves/profs/arbitres, mise en place barrières de sécurité, tentes restauration et accueil, scène sono/podium <u>Pendant</u> accueil, gestion ressources humaines et organisationnelle, résultats, podiums... <u>Après</u> rangement site sportif, envoi résultats/remerciements/bilan sportif, défraiements divers ▪ Finales nationales TT/Badminton/Gym/Escalade : traitement des engagements, répartition récompenses, bilans/résultats |
| MAI-JUIN | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil administration ▪ Meeting Athlétisme : réception/traitement des engagements, préparation dossiers par discipline, répartition des séries, planning horaires, bilans/résultats, courrier remerciements ▪ Report des pénalités financières, mise à jour comptabilité ▪ AG JUIN : préparation ordre du jour, pistes de réflexions, bilan des compétitions/licenciés, convocation, envoi compte-rendu/bilan AG |

| MOIS | TÂCHES DIRECTEUR UNSSFM EN CHARGE DE LA TRÉSORERIE |
|---------------------------------|--|
| SEPTEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ préparation du bilan général de l'UNSSFM, bilan prévisionnel, dépenses par activités et rubriques ▪ état du compte bancaire et trésorerie au 1/09/année ▪ Commande coupes cross national ▪ Réunion Bureau ▪ Gestion licenciement / activités module informatique |
| OCTOBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparatifs AG au Lycée Lyautey (réservation salle, repas) Animation réunion, compte-rendu + envoi calendrier secrétaires/proviseurs ▪ Réception demande budget prévisionnel et AAT/AAP ▪ Gestion OPUSS : création compétitions + listing ▪ Meeting Aquathlon : gestion engagés + organisation ▪ Préparation districts sports-co : tableaux de répartitions, organisation/choix des formules pour les finales nationales |
| NOVEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Districts Escalade : vérification engagements élèves, remboursements dépenses, bilan de la compétition, ▪ préparation cross national : communication, gestion des listes d'engagement, préparation des dossards et des séries, vérification des licences, préparation des récompenses, réunion avec l'équipe organisatrice ▪ Organisation districts Rabat : arbitrage JO, dossiers de tournois, restauration, vestiaires... ▪ Gestion licenciement / activités module informatique ▪ Conseil administration |
| DECEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cross national : secrétariat courses/résultats, bilan, envoi des résultats secrétaires /site internet, lettre de remerciements ▪ Gestion engagement équipes districts sports-collectifs ▪ facturation des licences (calcul, facturation et envoi aux AS) ▪ Organisation districts Rabat : arbitrage JO, dossiers de tournois, restauration, vestiaires... |
| JANVIER | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation districts/inter-districts sports-co : tableaux de répartitions, organisation/choix des formules pour les finales nationales ▪ Gestion demande inscriptions, mise à jour licenciés module informatique ▪ Organisation districts Rabat : arbitrage (fédéraux, ENS), dossiers de tournois, restauration, vestiaires... |
| FEVRIER | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi et gestion résultats districts zone centre, préparation districts ▪ Organisation 2 inter-districts Rabat: arbitrage (JO, fédéraux, ENS), dossiers de tournois, restauration, vestiaires... ▪ Réunion Bureau |
| MARS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation Meeting Athlétisme : réception listes d'équipes-conception dossiers de tournoi-courriers (ambulance, responsable arbitres, restauration), installations matériels sur site, affichages terrains/vestiaires) |
| AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> ▪ sports co nationaux (collaboration avec le secrétaire national, gestion financière) ▪ Finales nationales TT/Badminton/Gym/Escalade : traitement des engagements, répartition récompenses, bilans/résultats |
| MAI-JUIN | <ul style="list-style-type: none"> ▪ calcul, édition, et envoi de la 2ème partie du règlement des licences des AS ▪ Conseil administration ▪ Mise à jour comptabilité ▪ AG JUIN : préparation ordre du jour, pistes de réflexions, bilan des compétitions/licenciés, convocation, envoi compte-rendu/bilan AG |
| A L'ANNEE pour les 2 directeurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ mailing, téléphone ▪ déplacements ▪ dépenses diverses/tenu de comptabilité ▪ RDV divers (ex module UNSSFM, imprimeurs, responsables restauration, arbitres, équipes EPS/AS, bureau UNSSFM, administration Lycée Lyautey...) |

| MOIS | TÂCHES COORDONATEUR NORD | TÂCHES COORDONATEUR SUD |
|---|--|--|
| SEPTEMBRE - OCTOBRE | <ul style="list-style-type: none"> Réunion AG UNSSFM (déplacement + réunion) Contact responsables AS des établissements de la zone nord Prévision date d'organisation des districts nord | <ul style="list-style-type: none"> Réunion AG UNSSFM (déplacement + réunion) Contact responsables AS des établissements de la zone nord Prévision date d'organisation des districts sud |
| NOVEMBRE - DECEMBRE - JANVIER - FEVRIER | <ul style="list-style-type: none"> Conseil administration pré organisation des districts sports-co, contact avec les différents profs de la zone pour adopter la meilleure formule en fonction du nombre d'équipes engagées Organisation districts sport-co Nord : arbitrage, dossiers de tournois, restauration, vestiaires... Envoi et gestion résultats districts | <ul style="list-style-type: none"> Conseil administration pré organisation des districts sports-co, contact avec les différents profs de la zone pour adopter la meilleure formule en fonction du nombre d'équipes engagées organisation des districts zone sud: arbitrage, dossiers de tournois, restauration, vestiaires... Envoi et gestion résultats districts |
| MARS - AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un événement sportif : tableaux, organisation sportive, arbitrage (fédéraux,), restauration, vestiaires... Pendant : accueil, gestion ressources humaines et organisationnelle Envoi et gestion résultats | <ul style="list-style-type: none"> organisation pour cette année du Badminton : tableaux, organisation sportive, restauration, programmation...Pendant : accueil, gestion ressources humaines et organisationnelle Envoi et gestion résultats |
| MAI - JUN | <ul style="list-style-type: none"> Bilan financier AS conseil administration Réunion AG UNSSFM (déplacement + réunion) | <ul style="list-style-type: none"> Bilan financier AS conseil administration Réunion AG UNSSFM (déplacement + réunion) |

SYNTHESE DES TÂCHES RESPONSABLES COMMUNICATION UNSSFM

- Mettre en valeur l'image et l'identité de l'UNSSFM -

● Partenaires institutionnels

- *AEFE Maroc - OSUI* : Créer du lien dans le réseau AEFE OSUI Maroc. Faire connaître l'UNSSFM, son fonctionnement, son identité (SCAC, établissements, Ambassade...)
- *AEFE (siège Paris), MLF* : Rendre l'UNSSFM indispensable à la politique sportive et culturelle globale du réseau AEFE et de la MLF. Faire connaître et faire parler de l'UNSSFM. Rencontre avec les cadres de l'AEFE (mission sport), et tous les personnels intéressés.
- *UNSS France* :

Créer les conditions d'un partenariat durable.

Courriers, contacts téléphoniques, suivi mailing. Préparer la possibilité d'accueil d'invités. Attirer, et tout mettre en œuvre pour faciliter les relations.

Mise à jour : juin 2023

Préparation réunion, axes d'interventions, possibilité de partenariat

Découvrir les nouvelles fonctionnalités facilitant la gestion et le développement de l'UNSSFM. (Exemple : modules de licences, compétitions internationales, jeunes officiels...)

- *Fédération internationale du sport scolaire* : intégrer et favoriser les échanges avec l'ISF.

- **Définir et mettre en œuvre la politique ou les projets de communication fixés par l'UNSSFM**
 - Choisir et concevoir les supports de communication.
 - Etudier les moyens de réalisation et d'affichage : site web, panneaux, réseaux sociaux, articles de presse, documents pédagogiques, pages web, aménagement de site...

- **Manifestations sportives**
 - Réflexion en amont sur les modifications de formules et concepts.
 - Redéfinition, habillage des événements.
 - Rendre les manifestations séduisantes et attractives. « Semaine des sports collectifs »
 - Aide à l'organisation des manifestations, contact nouveaux prestataires, ré aménagement de site.
 - Mettre en œuvre les meilleures conditions possibles d'accueil des licenciés, enseignants, officiels et invités lors des manifestations afin que l'UNSSFM apparaisse sous sa meilleure image.
 - Protocole : respect et mise en place de protocole lié aux manifestations.
 - Sonorisation : rdv, essai, contact, animation
 - Support de communication (affiches, bâches, invitations, dossiers, autocollants, chemises, badges...)
Affiches officielles : anticiper, imaginer, chercher une charte graphique à adapter pour tout l'évènement avec un prestataire extérieur (invitations, badges, site web...)
 - Suivi de la création et de l'exécution des affiches. Rdv, réunion, suivi courrier.
 - Impression supports de communication : suivi imprimeur.

- **Relations publiques**
 - Mettre en place un protocole, et le suivi de règles protocolaires lors des manifestations.

- **Partenaires privés**
 - Essayer de séduire, contacter, rencontrer...se déplacer...et inviter.
 - Réflexion et création d'un dossier de partenariat.

- Partenaires à attirer
- **Relations médias**
 - Travail de fond avec les médias : Radio Mars, Luxe Radio, Atlantic Radio, L'Equipe Maroc Magazine, l'Economiste etc.... Rencontrer, présenter, séduire, donner envie de croire en l'UNSSFM.
 - Création et rédaction de dossier de presse, rédaction de communiqués de presse.
 - Contacter et relancer des journalistes et supports presse (écrite, radio, TV, Internet)
 - Suivi et mise à jour des pages réseaux sociaux (axes à développer avec un professionnel des réseaux sociaux)

Annexe 9



Responsable de formations jeunes officiels

Rappel : 6h de formation payées en défraiement par l'UNSSFM

Formation basée sur le cahier jeune officiel de la fiche sport (unssfm.com)

Dates : essayer le plus possible de se caler sur le même calendrier pour les sports collectifs (VB, FB, HN et BB).

- Mercredi 15 novembre 2017
- Mercredi 13 décembre 2017
- Mercredi 17 janvier 2018

| Activités sportives | Zones Rabat | Zone Casa 1 | Zone Casa 2 |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Basketball | Fabrice Lecroart (LRD) | Sébastien Guiry (LLL) | Fiona Timsit (LLA) |
| Handball | Estelle Descombes (GSAM) | Alex Buchin (LLL) | Bénédicte Gounaud (LLM) |
| Volley ball | Jean-Marc Jonnart (LRD) | Jean-Christophe Beck (LLL) | Ali Tazi (CAF) |

Mise à jour : juin 2023

| | | | |
|--------------------|--------------------------|--|----------------------|
| Football | Mounaim Bennar (LRD) | Salahdine Neghnagh (LLA) | Khalid Zouhair (LLM) |
| Rugby | Vincent Chommeloux (LRD) | | |
| Gymnastique | Pascal Maussang (LPV) | Bastien Grumel (CAF) Caro Roussel (LLL) | |
| Escalade | Mylène Billat (LRD) | Caro Durou (LLL) | David Arnaud (CAF) |

Annexe 10



Les Commissions Techniques Nationales (CTN UNSSFM) Année 2017-2018

| | Référent national | Responsable technique | Responsable technique | |
|---------------------|--|------------------------------|------------------------------|--|
| Rôles | <p>Construction du règlement pour les Jeunes officiels : conception et transmission des documents de formation et d'évaluation aux formateurs des jeunes officiels et aux responsables d'AS.</p> <p>Travail sur règlement, programme jeune officiel</p> <p>Déposer la fiche sport dans www.dropbox.com</p> <p>Identifiant : jeuneofficielunssfm@gmail.com / unssfm1234</p> | | | |
| Athlétisme | V. Darrière (LL) | K. Vallee (LRD) | J.Perez (LLM) | <p>Fiche sport à transmettre au responsable de la communication (Guillaume Mounié : mounieguillaume@gmail.com pour le téléchargement sur le site www.unssfm.com</p> |
| Badminton | F.Schmitt (LVH) | V.Vallier (LL) | C.Stall (LRD) | |
| Basketball | F. Lecroart (LRD) | Y.Mahha (LLM) | C.Mabit(LER) | |
| Beach Volley | JM. Jonnart (LRD) | JC.Beck (LL) | | |
| Cross | Direction Nationale UNSSFM | | | |
| Danse | J. Teuler (LL) | A. Cirech (LRD) | | |
| Escalade | M. Billat (LRD) | S. Maurice (LLM) | D.Lagarrigue (GSAM) | |
| Football | F. Neghnagh (LL) | | H.Diouch (LVH) | |
| Gymnastique | C. Roussel (LL) | B.Grummel (CAF) | H. Raimbault (EAJ) | |

| | | | |
|------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Handball | M.Bleron (LL) | | C.Durou (CCM) |
| Rugby | M. Baptiste (LL) | V.Chommeloux (CSE) | O. Rello (LRD) |
| Surf | S. Denis (LL) | | |
| Tennis de Table | F.Timsit (LLA) | F.Martin (LRD) | M.Boubia (CSE) |
| Volleyball | JM. Jonnart (LRD) | JC.Beck (LL) | N.Bosseaux (CSE) |

La fiche sport doit être mise à jour régulièrement et apporter des précisions dans quatre domaines :

- Le format des compétitions dans l'activité,
- Le règlement général (format de la compétition),
- le règlement fédéral (règlement spécifique à l'APS),
- le programme jeune officiel lié à l'activité. Ce dernier doit être accompagné de contenu de formation, de documents d'évaluation.

La fiche sport donne un cadre précis mais elle offre, par ailleurs, des pistes de développement.

Valable sur l'année scolaire 2017- 2018, elle pourra être mise à jour au cours de cette période par la commission technique nationale UNSSFM (CTN UNSSFM) composée de 2-3 personnes, en majorité enseignants d'EPS, spécialistes de l'activité et l'enseignant référent formation jeune officiel de l'activité concernée.

La fiche sport qui figure sur le site www.unssfm.com est considérée comme la fiche sport officielle à prendre en considération le jour de la compétition.